

**Le Président de l'université de La Réunion**

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D612-1-13 ;

Vu les propositions de l'UFR sciences et technologies ;

**ARRETE**

**Article 1** : Sont désignés en qualité de présidents et membres des jurys des commissions pour les commissions d'examen des vœux dans Parcoursup 2022-2023 :

**COMMISSION EXAMENS DES VŒUX PARCOURSUP**  
**Licences : 1<sup>ère</sup> année**

-----

Chimie, Chimie-*L.AS*,

Informatique,

Mathématiques, Mathématiques-*L.AS*,

Mathématiques et Informatique appliquées aux Sciences Humaines et Sociales,

Physique,

Sciences pour l'Ingénieur, Sciences pour l'Ingénieur-*Parcours Adapté 2*, Sciences pour l'Ingénieur-*Parcours Adapté 3-1 et 3-2*.

Sciences de la Terre,

Sciences de la Vie, Sciences de la Vie-*L.AS*, Sciences de la Vie-*Parcours Adapté 2*, Sciences de la Vie-*Parcours Adapté 3-1 et 3-2*.

**Présidente** : Hélène MAGALON

**Membres** : Xavier CHASSERAY, Sébastien HOARAU, Marion LE GONIDEC, Christian DELHOMME, Youssef BOUDABBOUS, Jérôme BRIOUDE, Pierre-Olivier LUCAS DE PESLOUAN, Adline NAGELS, Anthony FINIZOLA, Maud BALLAND, Mathilde GRASSI, Mireille FOUILLAUD.

**Article 2** : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité adéquates conformément à la réglementation.

Saint-Denis, le

12 1 AVR 2022

Le Président de l'université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE



Par délégation du Président de l'Université,  
le Président du Cac

Gilles LAJOIE

